

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 10 JUILLET 2024

Le mercredi dix juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle du conseil, sur la convocation de sa Vice-Présidente du vendredi cinq juillet deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam Mulot.

Nombre de votants : en exercice : 11 Présents : 8 votants : 8

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Christian FOSSOUL, Louïsette LECOQ, Philippe RICHIER, Dieinaba SY, Alain QUIBEL,
représentants le Conseil Municipal,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion,
Anne MAIGRET, représentant l'UDAF 76

Absents Excusés :

Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,

M. RICHIER est désigné secrétaire de séance.

N° 2024-35

**Participation au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes
Année 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, le dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est géré par la Métropole,

Considérant qu'en 2023, 4 jeunes Bondevillais ont été aidés financièrement par le FAJ pour un montant total de 1 479.00 €,

Considérant que le CCAS trouve opportun de renouveler son inscription dans cette démarche et de participer financièrement au dispositif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré
Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **accepte** de verser au dispositif « Fonds d'aide aux Jeunes » la participation financière sollicitée par la Métropole Rouen Normandie au titre de l'année 2024, à savoir 0.23 € par habitant, soit la somme d'environ 1 630.00 €.

- **Acte** que la dépense sera imputée au compte 6573 du budget 2024 du CCAS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Affiché le,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20240716-2024-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2024

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

